

Séance ordinaire du conseil municipal du 15 octobre 2024 à 19 h 30



PAUL GERMAIN

pgermain@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6239



JOEY LECKMAN

District 1 : Secteurs Bon Air,
Canadiana et Domaine
Laurentien
jleckman@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6301



PIER-LUC LAURIN

District 2 : Secteurs Les
Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6302



MICHEL MORIN

District 3 : Secteurs des
Pins, Mozart et des
Patriarches
mmorin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6303



MICHÈLE GUAY

District 4 : Secteurs historique
et PSL
mguay@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6304



SARA DUPRAS

District 5 : Secteurs
des Chansonniers, Brosseau
et Joseph
sdupras@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6305



PIERRE DAIGNEAULT

District 6 : Secteurs des
Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6306

Points d'intérêts ce soir


ici POUR
inspirer.


Prévost

4.1 Offre de vente du terrain du marché aux puces

8.1 Demande adressée à la ministre des Transports pour autoriser l'installation de radars photo dans les zones jugées nécessaires par les villes

10.9 Demande de PIIA pour le projet le Française

10.16 Politique d'habitation



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

1.3 Période d'intervention du maire

Banlieue

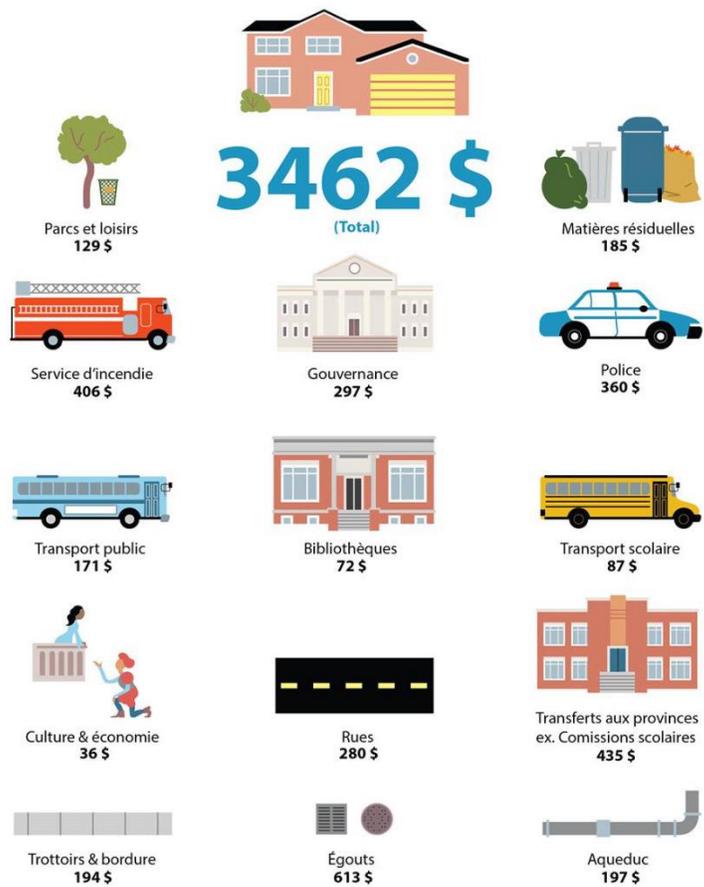
Coût municipal annuel, par logement

La ville d'Halifax a fait une étude pour connaître le coût de chaque service par logement en fonction de l'endroit où il se trouve.

Un logement dans un quartier à faible densité coûte 2,5 fois plus cher.

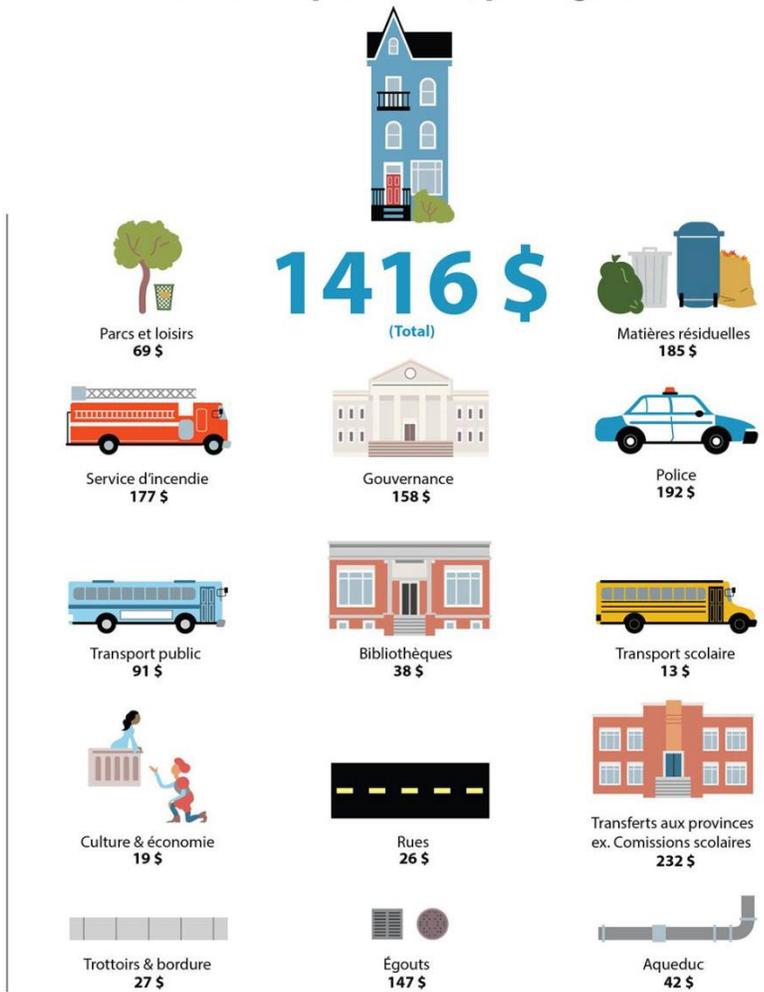
Pour les routes, c'est près de 11 fois plus.

Donc contrairement à la croyance établie, les propriétés sans service, non seulement ne paient pas leur juste part, mais elles ne paient probablement pas assez.



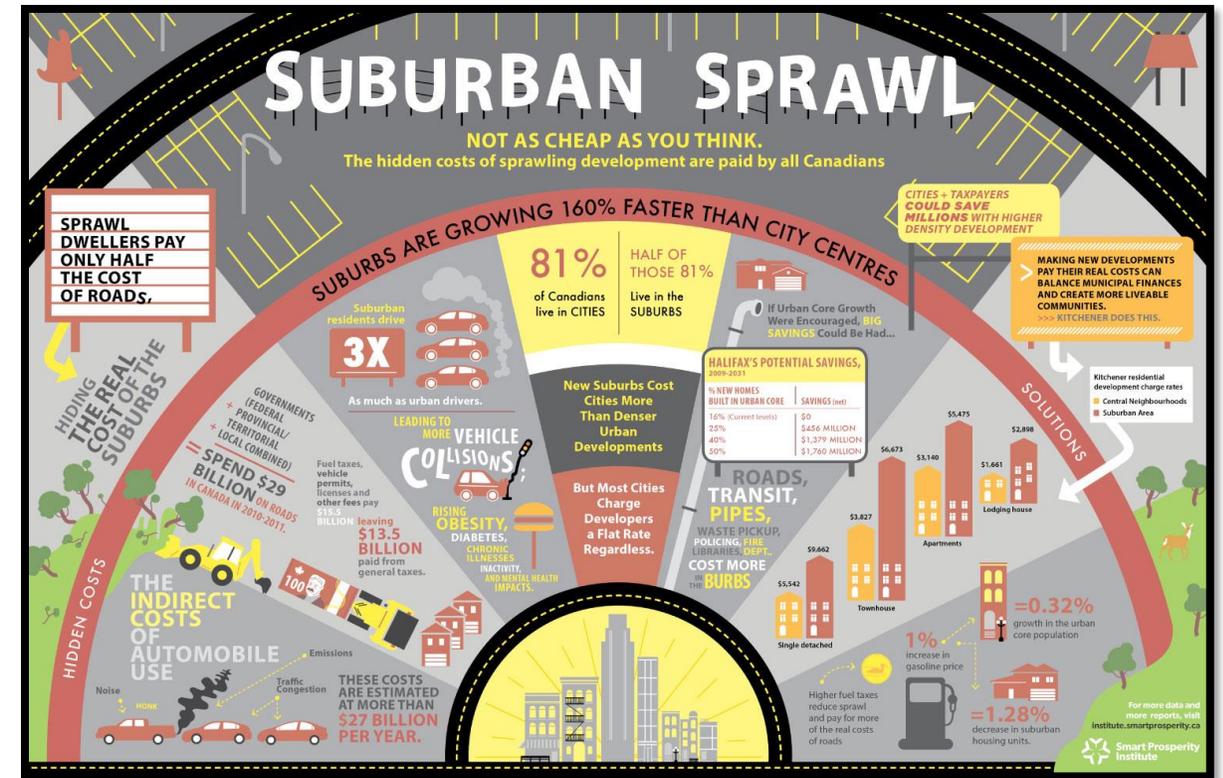
Quartier urbain

Coût municipal annuel, par logement



1.3 Période d'intervention du maire

- Il a été déterminé pour Halifax que si la ville construisait 50 % des nouvelles résidences en périmètre urbain, elle économiserait 1,7 million.
- Kitchener a fait un exercice semblable et a déterminé que les habitations dans des secteurs de faible densité n'étaient pas rentable.

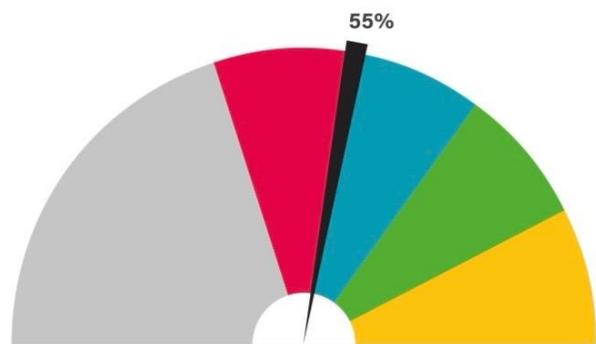


DIAGNOSTIQUE BIBLIO QUALITÉ

Résultat global de

Résumé des résultats

la ville de Prévost



Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat	59 %	56 %	38 %	58 %	57 %	55 %

La ville de Prévost a obtenu un résultat global de 55 % pour l'année 2023 et se voit décerner un niveau 3.

Dépenses d'acquisition



• Données 2023 : acquisition de 2 019 livres imprimés

Heures d'ouverture



• Données 2023 : 50 heures

Superficie



• Données 2023 : 255 m²

Places assises



• Données 2023 : 9 places assises

LA VILLE DE PRÉVOST EN COMPARAISON AVEC LES AUTRES BIBLIOTHÈQUES DU QUÉBEC

Moyenne²

		Écart
Ensemble des villes québécoises membres ABPQ	70 %	-15 %
Villes entre 10 000 et 24 999 hab. (membres ABPQ)	69 %	-14 %
Ville de Prévost	55 %	

Médiane³

		Écart
Ensemble des villes québécoises membres ABPQ	69 %	-14 %
Villes entre 10 000 et 24 999 hab. (membres ABPQ)	66 %	-11 %
Ville de Prévost	55 %	

Rang percentile⁴

Ensemble des villes québécoises membres ABPQ	15 ^e
Villes entre 10 000 et 24 999 hab. (membres ABPQ)	14 ^e

1.4 Période d'intervention des conseillers

**Réchauffe ton pad thaï,
pas la planète.**

Les plats consignés Bopaq
au resto : on innove à Prévost!
ville.prevast.qc.ca/bopaq



**Des sushis frais,
sans déchet.**

Les plats consignés Bopaq
au resto : on innove à Prévost!
ville.prevast.qc.ca/bopaq





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

1.5 Adoption des procès-verbaux depuis la dernière séance ordinaire

Procès-verbaux à adopter

- Séance ordinaire du 9 septembre 2024;
- Séance extraordinaire du 16 septembre 2024;
- Séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2024; et
- Séance extraordinaire du 7 octobre 2024.

1.5 Adoption des procès-verbaux depuis la dernière séance ordinaire (PTI)

PLANIFICATION	MONTANT
Coût du terrain*	2 860 000 \$
Coût des infrastructures municipales de la future école	<u>15 937 500 \$</u>
Coût totaux	18 797 500 \$
Moins : Redevances au développement	(1 600 000) \$
Moins : Subvention PAVL volet soutien	(4 500 000) \$
Moins : Contribution du secteur pour le financement du pont	<u>(3 000 000) \$</u>
Coût net d'implantation de l'école	9 697 500 \$
Service de la dette à l'ensemble (4,5 %*) (551 000 à 3%)	631 000 \$
Revenus d'en lieux de taxes estimés	<u>(840 000) \$</u>
Revenu net annuel à terme	209 000\$



*Avec la revente du résidu du golf nord, l'objectif est de venir rembourser au moins le coût d'acquisition du terrain pour l'école en plus du résidu et peut-être même une partie des infrastructures

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784

1.6 Questions du public – 30 minutes



Pour les personnes que leur intervention relève davantage du commentaire plutôt qu'une question, vous pouvez m'écrire au :

paul.germain@ville.prevost.qc.ca

30:00

mins: secs: type:

 Breaktime for PowerPoint by Flow Simulation Ltd.

Pin controls when stopped

Gestion des affaires financières

2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 15 octobre 2024

Déboursés	
Numéro des chèques et transferts	Total des déboursés
Chèques : 63150 à 63317 Transferts : 92759 à 93019	3 317 836,55 \$

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
71193 à 71429	1 515 715,35 \$

Gestion des affaires financières

2.2 Dépôt des états comparatifs – Exercice 2024

	Estimations au 31 décembre 2024	Budget 2024	Écart
Revenus	28 508 719 \$	27 520 080 \$	988 639 \$
Charges	24 601 892 \$	24 356 080 \$	(245 812) \$
Éléments de conciliation à des fins fiscales	3 449 827 \$	3 164 000 \$	(285 827) \$
Surplus (Déficit)	457 000 \$	- \$	457 000 \$

Gestion des affaires financières

2.3 Quote-part spéciale – MRC de La Rivière-du-Nord – Contribution supplémentaire à DDRDN

- 255 % d'augmentation du volume de m³ de CRD.
 - Gratuité 1^{er} mètre cube.
 - Inondations
 - Écart majeur entre le tarif au m³ et les frais de disposition.
- Hausse du volume et coût de traitement des RDD non couvert par la REP.
 - 200 000 \$, de plus que l'an passé.
- Maintien du nombre d'employés, malgré des hausses dans tous les secteurs.
- Mois d'août record pour le réemploi, en avance sur le budget.





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion règlementaire

3.1 Dépôt des certificats de la greffière suivant la tenue d'une procédure de registre

- Règlement 854 de type parapluie décrétant un emprunt et des dépenses pour exécuter ou faire exécuter des travaux sur diverses infrastructures ou superstructures municipales, incluant ceux d'aménagement, de réfection, d'amélioration, de restauration, de construction et de réparation de rues, de parcs, de stationnement, d'aqueduc et d'égouts, d'installations de traitement des eaux usées, de ponts, de ponceaux, de pistes cyclables ainsi que d'octroyer des contrats de services professionnels et techniques, à embaucher le personnel d'appoint y afférent
- Règlement 855 décrétant un emprunt et une dépense pour le financement du programme Éco-Prêt visant le financement des travaux requis pour le remplacement et la mise aux normes des installations septiques

Suivant la tenue d'un registre les 16 et 17 septembre 2024, les règlements 854 et 855 sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

Gestion règlementaire

3.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement SQ-900-2022-11 amendant le Règlement SQ-900-2022 Stationnement et circulation (Stationnement en période hivernale et limite de vitesse)

- Objet du règlement :
 - D'ajouter, pour une période de la journée, le stationnement sur une partie de la rue Chopin en période hivernale; et
 - De retirer le chemin des Quatorze-îles des rues dont la limite de vitesse est de 50 km/h.

Gestion règlementaire

3.4 Adoption – Règlement 843-02 amendant le Règlement d'urbanisme durable de la Ville de Prévost afin de modifier certaines dispositions liées aux travaux de remblai

- Objet du règlement :
 - Modifier certaines dispositions liées aux travaux de remblai lorsqu'un avis de non-conformité a été émis et est en vigueur par une entité gouvernementale ou par la Ville relativement à des sols contaminés sur un terrain faisant l'objet desdits travaux.

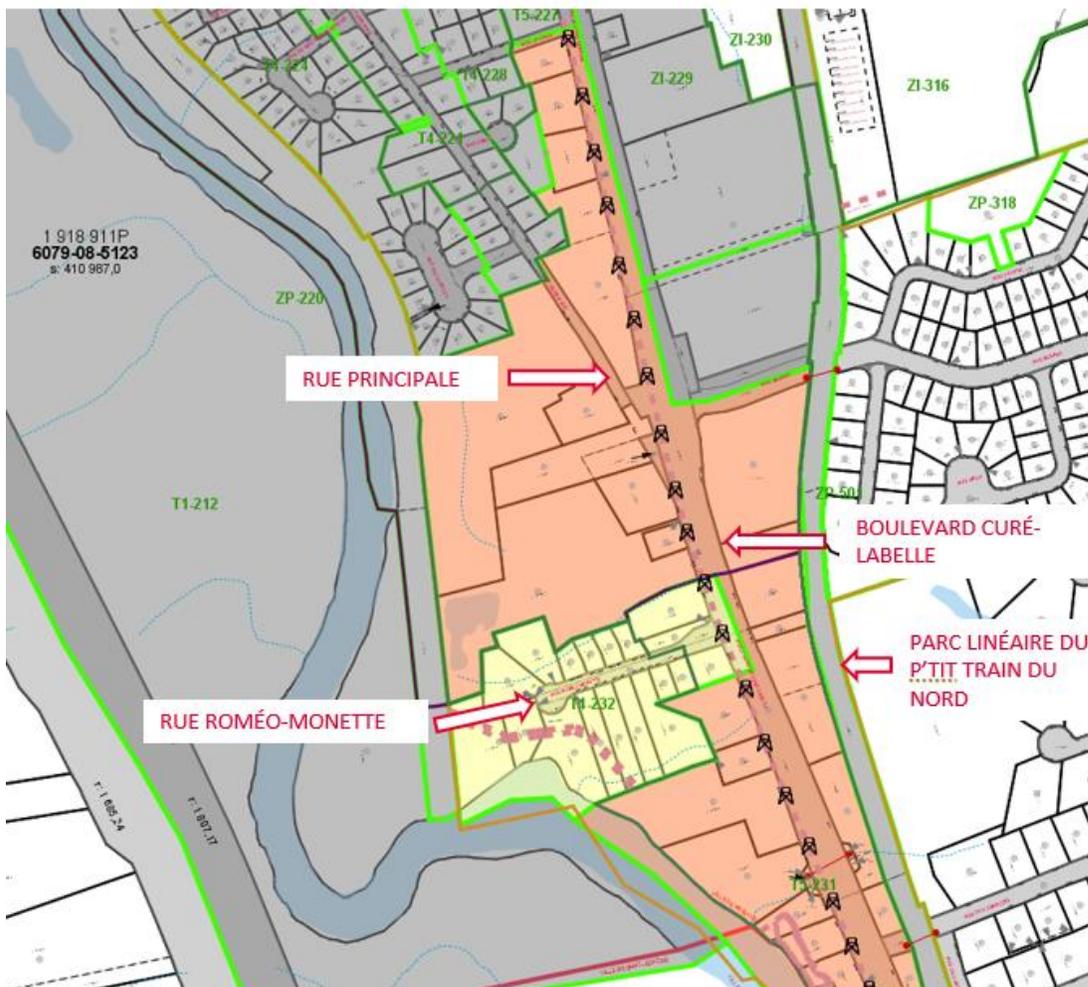
Gestion règlementaire

3.5 Adoption – Second projet de règlement 843-03 amendant le Règlement d'urbanisme durable de la Ville de Prévost afin de revoir plusieurs dispositions et d'agrandir la zone T5-231 à même la zone T4-232

- **Objet du règlement :**
 - Revoir plusieurs dispositions pour en faciliter l'application et d'agrandir la zone T5-231 à même la zone T4-232
- Les détails pour demander la tenue d'une procédure d'enregistrement (tenue des registres) seront communiqués par avis public.

Gestion règlementaire

3.5 Adoption – Second projet de règlement 843-03 amendant le Règlement d'urbanisme durable de la Ville de Prévost afin de revoir plusieurs dispositions et d'agrandir la zone T5-231 à même la zone T4-232



Description

Projet de règlement no. 843-03

Afin d'agrandir la zone T5-231 à même une partie de la zone T4-232

Zones visées : T5-231 et T4-232

Zones contiguës : T1-212, ZP-220, T4-221, T4-224, T4-228, T5-227, ZI-229, ZP-501, T3-401, ZC-402, T5-403

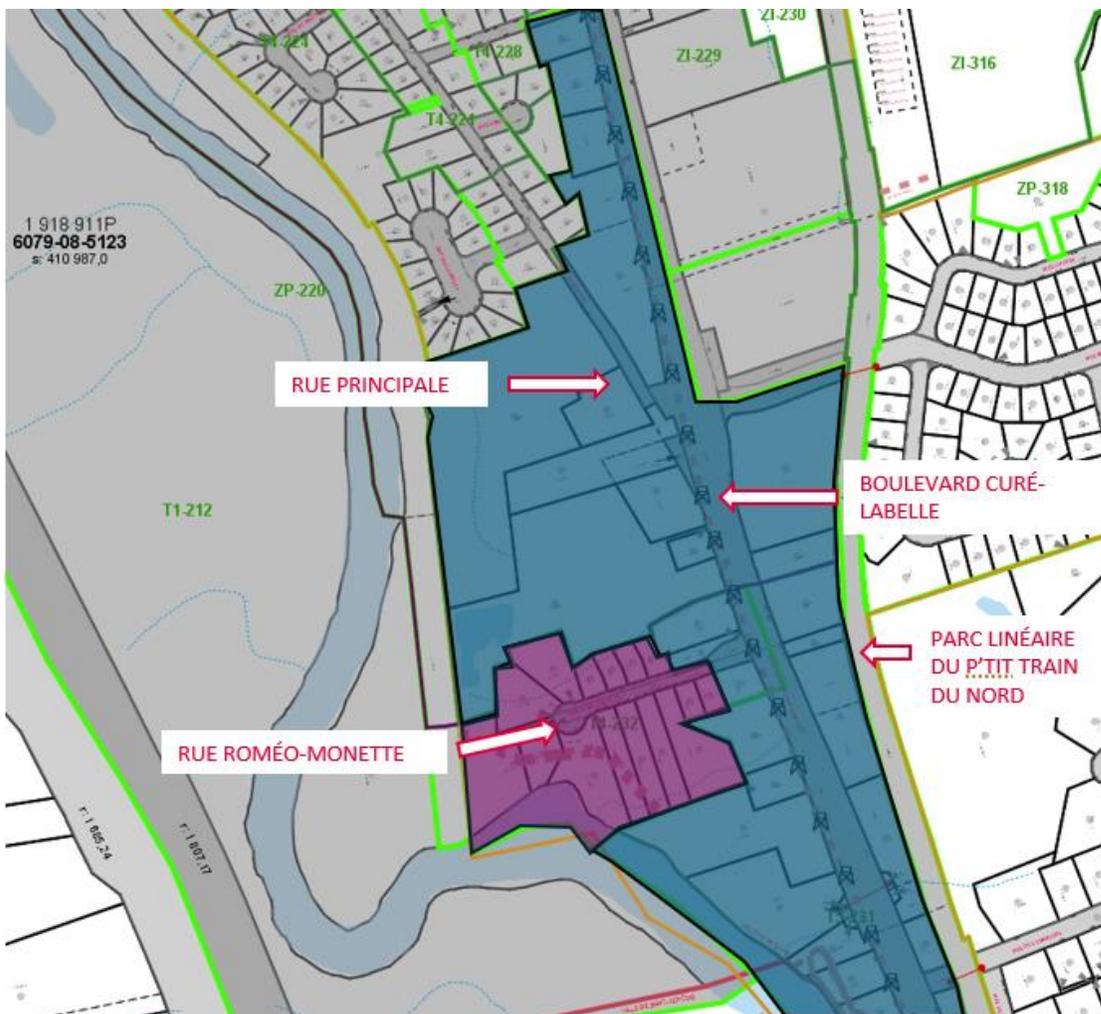
Légende

- Zone T5-231
- Zone T4-232
- Zones contiguës

Annexe 1	Plan no° 2 de 3
Échelle Aucune	Date 29 juillet 2024

Gestion règlementaire

3.5 Adoption – Second projet de règlement 843-03 amendant le Règlement d'urbanisme durable de la Ville de Prévost afin de revoir plusieurs dispositions et d'agrandir la zone T5-231 à même la zone T4-232



Description

Projet de règlement no. 843-03

Afin d'agrandir la zone T5-231 à même une partie de la zone T4-232

Zones visées : T5-231 et T4-232

Zones contiguës : T1-212, ZP-220, T4-221, T4-224, T4-228, T5-227, ZI-229, ZP-501, T3-401, ZC-402, T5-403

Légende

-  Nouvelle zone T5-231
-  Nouvelle zone T4-232
-  Zones contiguës

Annexe
1

Plan no°
3 de 3

Échelle
Aucune

Date
29 juillet 2024

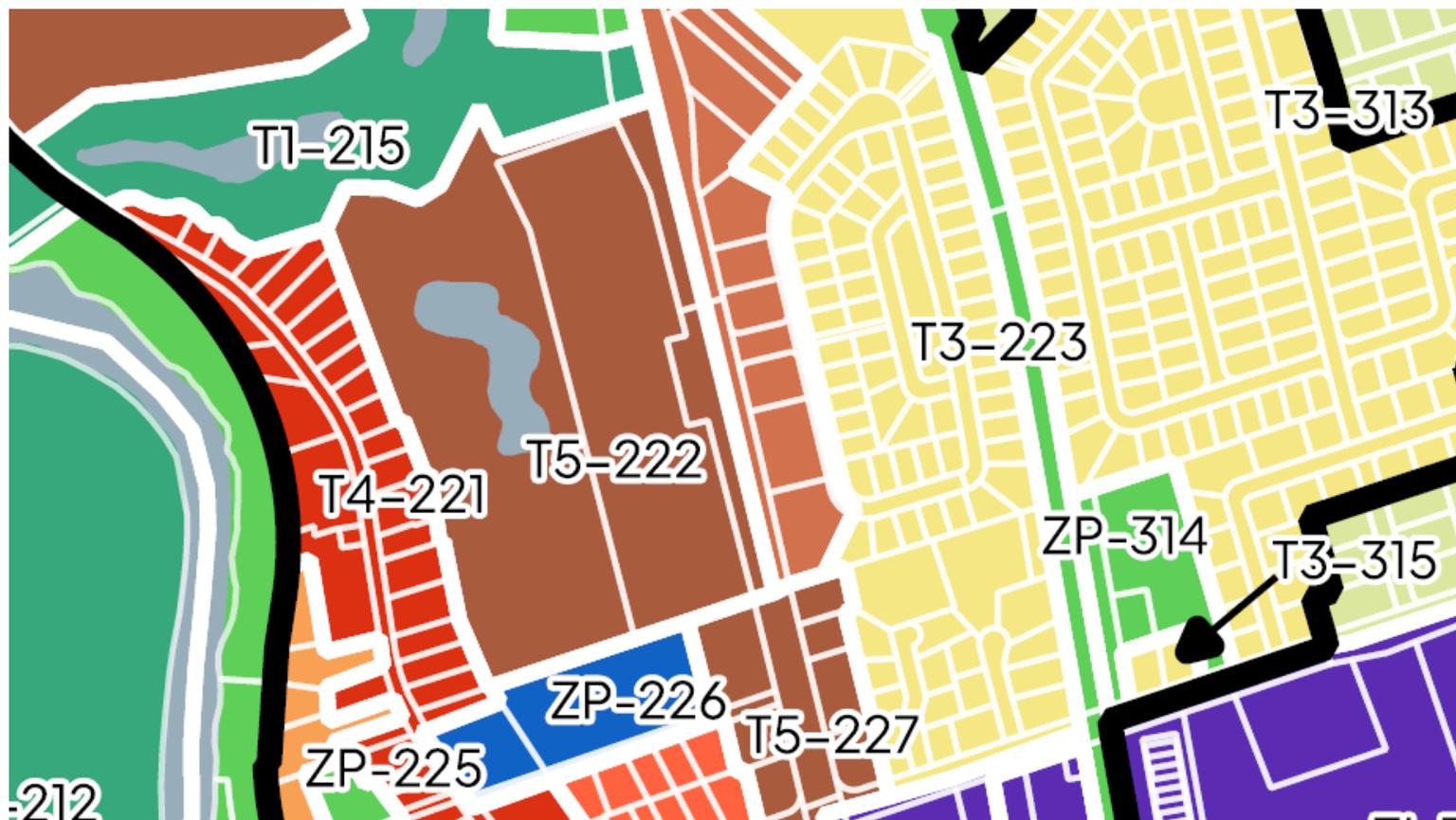
Gestion règlementaire

3.6 Adoption – Second projet de règlement 843-04 amendant le Règlement d'urbanisme durable de la Ville de Prévost afin de revoir plusieurs dispositions de la zone T5-222

- Objet du règlement :
 - Modifier certaines dispositions de la grille des spécifications de la zone T5-222.
- Les détails pour demander la tenue d'une procédure d'enregistrement (tenue des registres) seront communiqués par avis public.

Gestion règlementaire

3.6 Adoption – Second projet de règlement 843-04 amendant le Règlement d'urbanisme durable de la Ville de Prévost afin de revoir plusieurs dispositions de la zone T5-222



Gestion règlementaire

3.7 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 731-3 amendant le Règlement 731 sur la gestion contractuelle

- **Objet du règlement :**
 - De favoriser les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada pour les contrats sous le seuil obligeant l'appel d'offres public.
 - En 2024, le seuil obligeant l'appel d'offres public est de 133 800 \$.

Gestion règlementaire

3.8 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 848-2 modifiant le Règlement établissant le programme Éco-Prêt visant le financement des travaux requis pour le remplacement et la mise aux normes des installations septiques (Ajout des connexions à l'égout et modifications au financement)

- Objet du règlement :
 - D'ajouter que les connexions à l'égout soient admissibles au Programme Éco-Prêt et d'apporter des modifications au financement.

Gestion règlementaire

3.9 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 851-1 modifiant le Règlement établissant un programme d'aide financière à l'achat de contenants alimentaires réutilisables et consignés (Admissibilité et durée du programme)

- Objet du règlement :
 - De reporter le début et la fin du programme d'aide financière.

Gestion règlementaire

3.10 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 853 établissant une réserve financière en lien avec le logement social ou abordable

- Objet du règlement :
 - De créer une réserve financière en lien avec le logement social ou abordable.

Gestion règlementaire

3.12 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement SQ-907-2019-02 relatifs aux animaux domestiques (Chiens potentiellement dangereux)

- Objet du règlement :
 - De préciser que les dispositions prévues au *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, RLRQ, c. P-38.002, r. 1, s'appliquent en ce qui concerne les chiens potentiellement dangereux.



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires juridiques

4.1 Vente de terrain – Lots 6 376 837, 6 376 838 et 6 376 839 du cadastre du Québec –
Chemin du Lac-Écho – Autorisation de signature

Appel d'offre public

Prix : 2 200 000 \$ par Groupe Sarrasin

Milieux humides et bandes de protection riveraine

90 jours la vérification diligente, 120 jours pour
soumettre un projet structurant d'au moins 7,5 millions.

Dépôt non remboursable de 220 000 \$

1 359 138 \$ de profit (coût 840 862 \$) sur 5 ans.

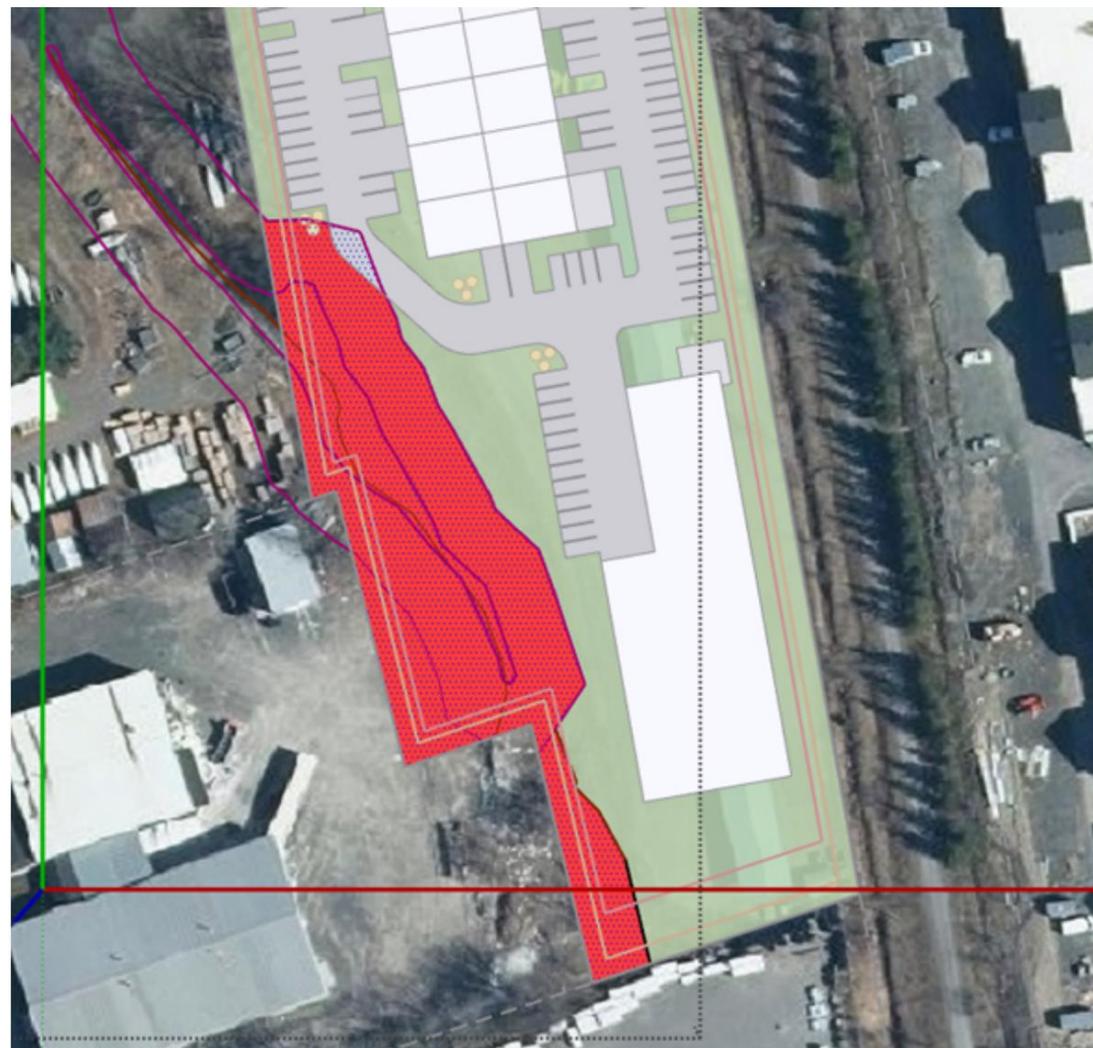
261 % de profit

Coût réel pour la ville \pm 38 775\$ d'intérêts (+-1,25%)

3500%

5 ans de vie supplémentaire au marché aux puces

Revenu éventuel de 180 000 \$, plutôt qu'une dépense
de 40 000 \$ par an.





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des contrats

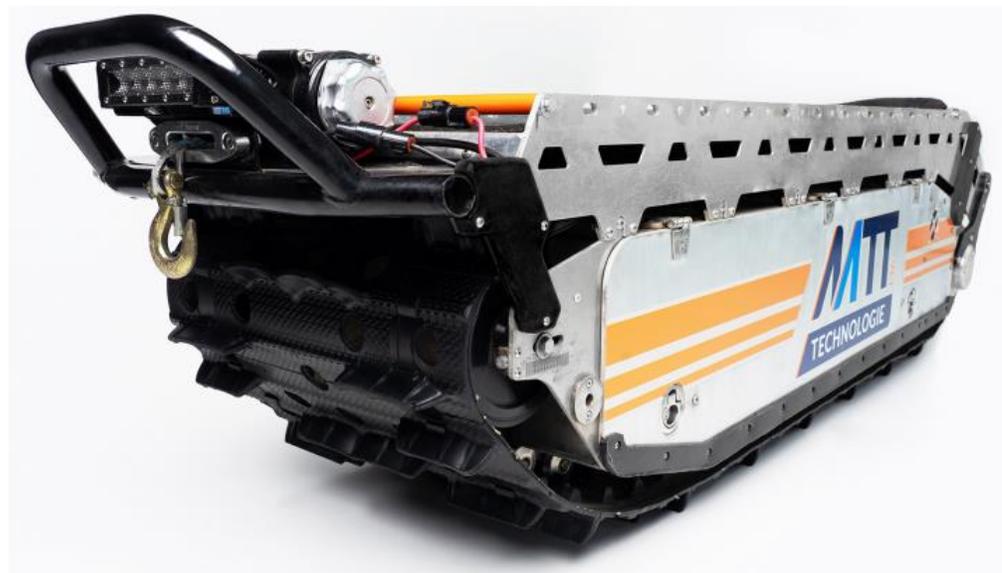
5.1 Analyse d'eau potable et usée – Demande de prix TP-GRE-2024-87 – Octroi de contrat

	Fournisseur	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	H2LAB inc.	31 241,29 \$	35 919,67 \$

Gestion des contrats

5.2 Projets pilotes d'entretien de pistes et de sentiers – Achat de deux MTT-154 et autorisation de signature

	Fournisseur	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	MTT Manufacturier inc.	95 590,32 \$	109 904,97 \$





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.2 Demande de dérogation mineure 2024-0116 visant la distance latérale minimale d'implantation d'un garage détaché – Propriété sise au 840, rue de la Station



Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.3 Demande de PIA numéro 2024-0111 visant les enseignes du corridor paysager de la Route 117 et dans le secteur de la zone industrielle – Propriété sise au 2988, boulevard du Curé-Labelle

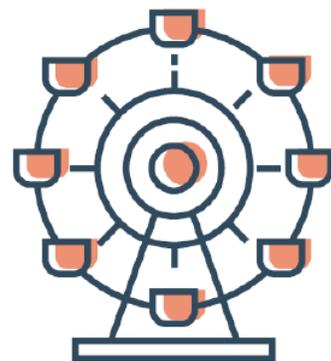


Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.4 Demande de PIIA numéro 2024-0112 visant les enseignes du corridor paysager de la Route 117 et dans le secteur de la zone industrielle – Propriété sise au 2924, boulevard du Curé-Labelle, suite 3

LA
GRANDE

Location de Jeux • Matériel de Fête



RÉCRÉ

• Machines à Friandises •



Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.5 Demande de PIIA numéro 2024-0113 visant le corridor paysager de la Route 117 – Propriété sise au 2429, boulevard du Curé-Labelle





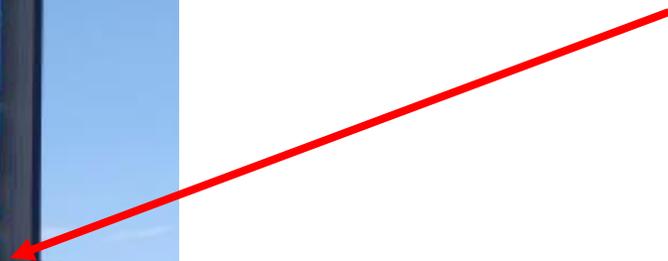
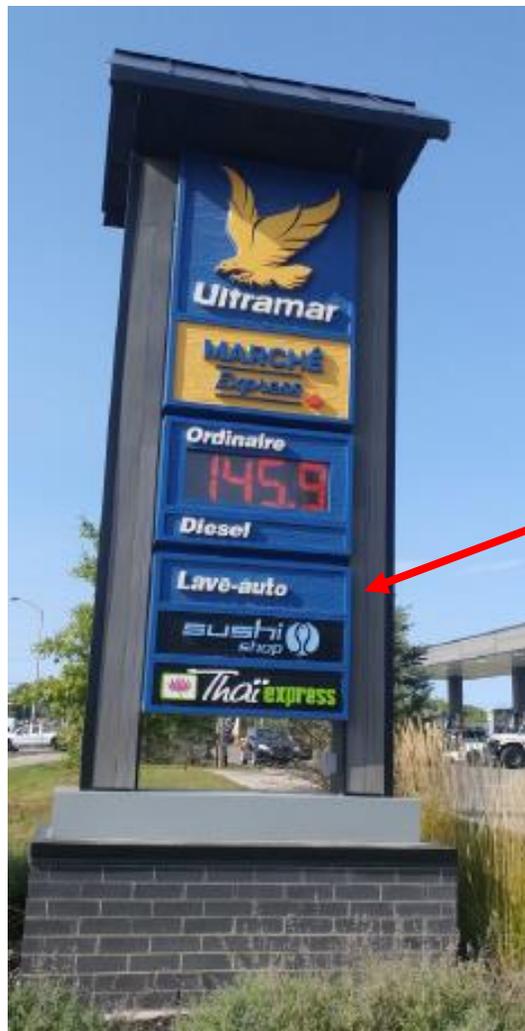
Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.6 Demande de PIIA numéro 2024-0114 visant le corridor paysager de la Route 117 – Propriété sise au 2433, boulevard du Curé-Labelle



Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.7 Demande de PIIA numéro 2024-0115 visant le corridor paysager de la Route 117 – Propriété sise au 2793, boulevard du Curé-Labelle



Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.8 Demande de PIIA numéro 2024-0119 visant le corridor paysager de la Route 117 et dans le secteur de la zone industrielle – Propriété sise au 2988, boulevard du Curé-Labelle



Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.9 Demande de PIIA numéro 2024-0120 visant le corridor paysager de la Route 117 – Propriété sise au 2886, boulevard du Curé-Labelle





3.9 STATISTIQUES

	Règlement	Projet
Superficie du site		52 933 pi2
Superficie au sol du RDC		19 250 pi2
Taux d'implantation	Max 60%	36,4 %
Superficie construite brute (tous les planchers additionnés)		76 215 pi2
COS (coefficient occupation du sol)		1,44
Nombre de logements		60
Nombre de logements 1 chambre	1 case/log.	33 x 1 = 33
Nombre de logements 2-3 chambres	1,5 case/log.	27 x 1,5 = 41
Requis : 93 cases		
Cases de stationnement requises et proposées (sous-sol + extérieur)	> Logements : 74 cases	Proposées : 97 cases
	> Visiteurs : 8 cases	
	> Commerces : 11 cases (Ratio utilisé 1case / 75 m2)	
Requis : 87 unités		
Stationnements pour vélos	> 1 unité/log. 1 ch	120 unités
	> 2 unités/log. 2-3 chambres	
Total requis : 6 bornes		
Bornes de recharge	> Log : 4 bornes	7 bornes
	> Commerces : 10% des cases = 2 bornes	

- Redevance au développement 360 000,00 \$
- Frais de parc environ 100 000,00 \$
- Valeur foncière approximative 19 000 000,00 \$
- Revenus approximatifs 161 000,00 \$

Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.9 Demande de PIIA numéro 2024-0120 visant le corridor paysager de la Route 117 – Propriété sise au 2886, boulevard du Curé-Labelle



Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.10 Demande de zonage incitatif numéro 2024-0121 – Propriété sise au 2886, boulevard du Curé-Labelle





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.14 Protocole d'entente – Projet intégré commercial phase 2 – Lot 5 705 145 du cadastre du Québec (Intersection du boulevard du Curé-Labelle et de la rue Mozart) – Amendement au protocole d'entente PD-19-188 – Résolution générale de principe

10.15 Projet intégré commercial phase 2 – Lot 5 705 145 du cadastre du Québec (Intersection du boulevard du Curé-Labelle et de la rue Mozart) – Amendement au protocole d'entente PD-19-188 – Autorisation de signature



Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.16 Politique d'habitation de la Ville de Prévost : Faire différemment pour habiter autrement



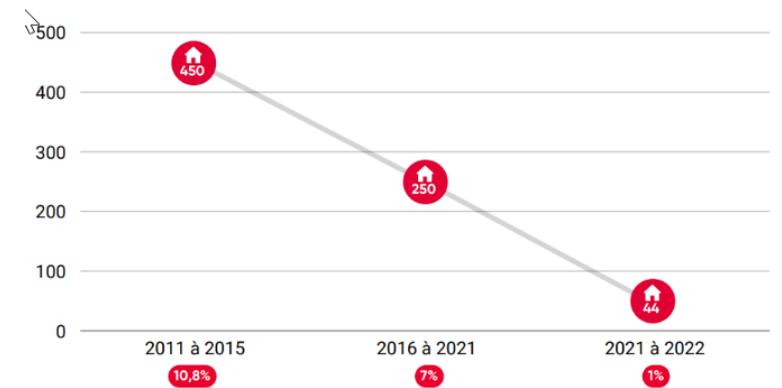
Une
politique
conçue à
partir de
valeurs qui
nous
rassemblent

Principe d'écoconception

Équité et inclusivité

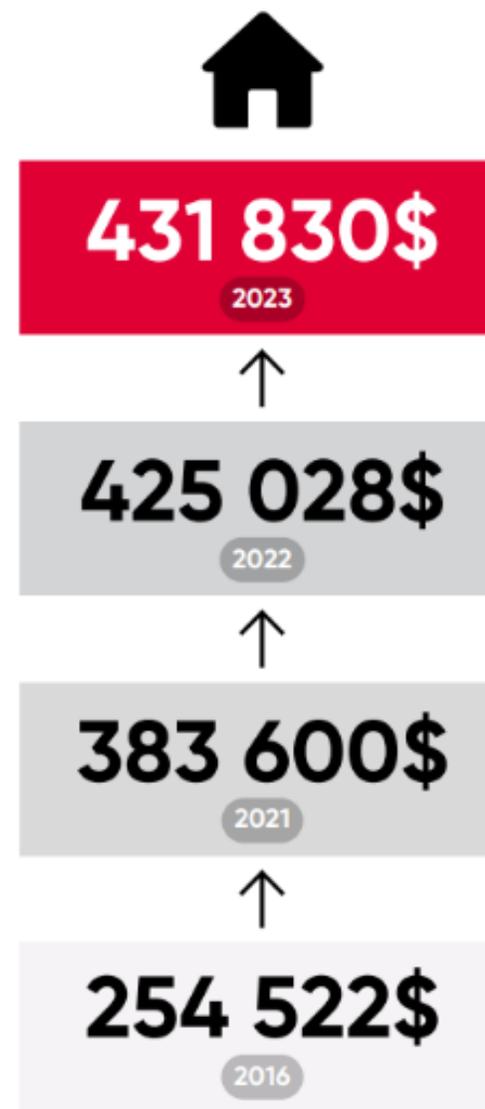
Abordabilité

Principaux constats



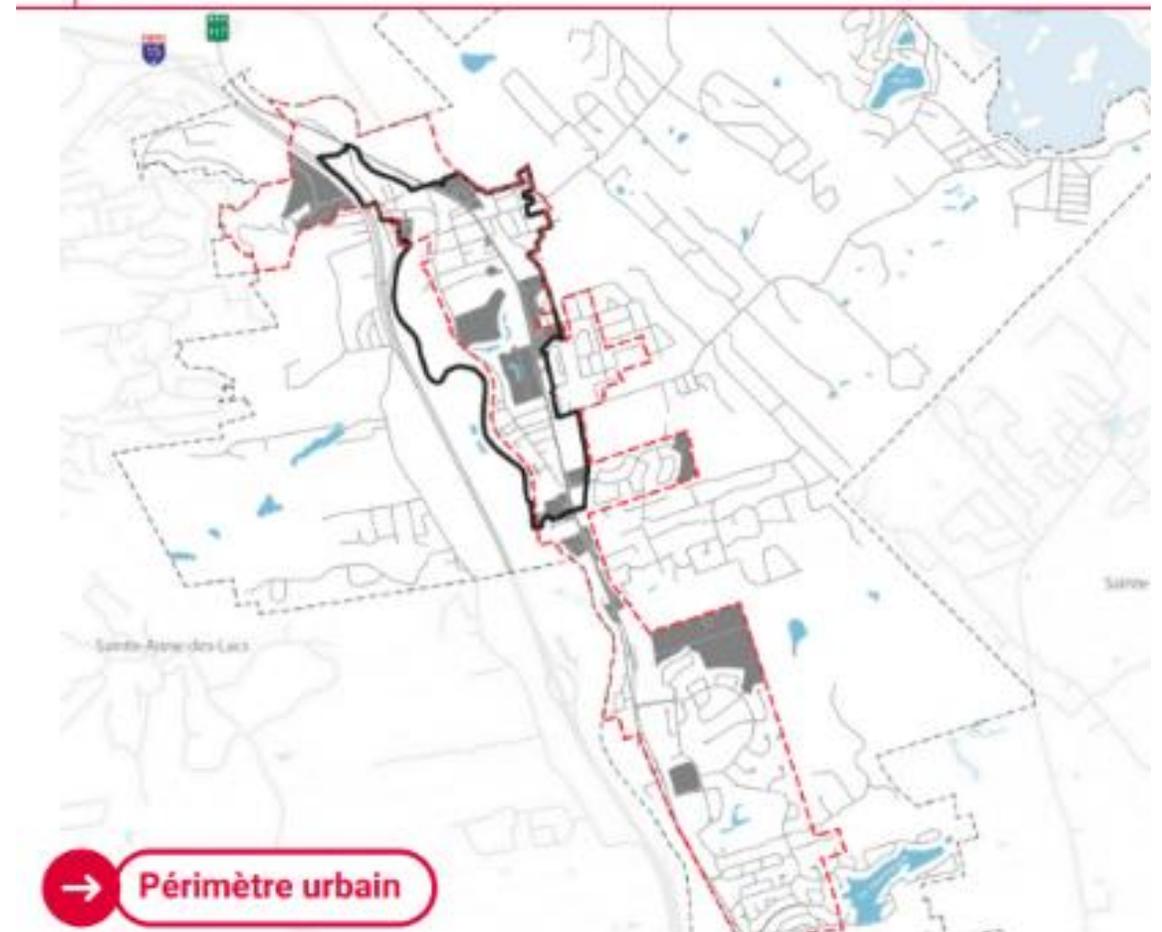
Abordabilité et accessibilité aux logements

- Augmentation de la population :
- Diversité des besoins en logement :
- Insuffisance de logements abordables :
- Pression sur les infrastructures publiques :



Densification

- Augmenter l'offre de logements
- Diminuer les coûts des infrastructures
- Planification
- Équilibre entre l'offre résidentielle et commerciale
- Orientation gouvernementale 10



Un périmètre urbain délimite les territoires d'urbanisation, incluant les secteurs déjà urbanisés et ceux dans lesquels elle entend implanter de nouveaux secteurs d'expansion urbaine.

Plan d'action 2024-2035

ACTION	ÉCHÉANCIER	BUDGET
Créer une réserve financière pour la réalisation de projets de logements hors marché spéculatif	2024	\$
Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'acquisition d'immeubles pour des fins de logement social ou abordable	2025	\$ Élaboration \$\$\$ Mise en oeuvre
Modification de la réglementation relative au zonage incitatif afin de prévoir la possibilité d'une contribution financière pour la création de logements sociaux ou abordables	2024	\$
Moduler les redevances au développement et les frais exigibles par la Ville afin d'encourager la réalisation de projets de logements hors marché spéculatif	2024	\$

Plan d'action

Consultez le pour avoir
plus de détails

Mesures déjà mise en place

- Le Plan d'urbanisme et de mobilité durable (PUMD)
- Zonage incitatif
- Usage conditionnel
- Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784

30:00

mins: secs: type:

 Breaktime for PowerPoint by Flow Simulation Ltd.

Pin controls when stopped



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Prochaine séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 11 novembre 2024 à 19 h 30

Bonne fin de soirée !